

Contrat de travail

1. L'employeur et le travailleur soussignés conviennent que leurs rapports de travail sont régis par les dispositions de la Convention collective de travail des paysagistes vaudois.
2. Ils déclarent vouloir en tout temps s'y conformer, ainsi qu'à toutes les modifications que les parties contractantes pourraient apporter à cette Convention.

3. L'employeur :

Nom de la société, raison sociale :

Adresse :

4. Renseignements personnels sur le travailleur :

Nom : Prénom :

Adresse : N° téléphone :

Date de naissance : N° AVS :

Profession : Lieu d'engagement :

5. Dispositions particulières en faveur du travailleur :

Date de l'entrée en fonction :

Durée du contrat :

Fonction/catégorie :()

Durée hebdomadaire du travail

ou horaire selon calendrier

de la CPP ou calendrier de

l'entreprise validé par la CPP :

Salaire :

6. Lieu et date :

..... le

Signature du travailleur

Timbre et signature de l'employeur

.....

.....